



Belgique - België
P.P.
Nandrin
9/2572



Numéro 136 - Printemps 2016

PPNa Contact
Périodique trimestriel

Agrement P912716

PPNa Contact

Bulletin de l'association sans but lucratif

"Patrimoine du Pays de Nandrin"

Secrétariat :

rue de la Croix André, 64
4550 Nandrin

E-mail :

info@ppna.be

Internet :

<http://www.ppna.be>

Banque :

IBAN : BE32 0682 3184 6902
BIC : GKCCBEBB

Cotisation annuelle : 7,5 €

Conseil d'administration :

Président :

André Matriche

Vice-président :

Claude Delbrouck

Secrétaire :

Odette Lasters

Trésorier :

Laurent Hofinger

**Le PPNa est membre
d'Inter-Environnement Wallonie**

Sommaire

Éditorial

Une liberté, si durement acquise,
grignotée3

Vie de l'Association

Procès-verbal de l'Assemblée statutaire du
lundi 29 février 2016.....4

Environnement général

Tihange, Doel... la série continue !6

Environnement local

Un PCDN à Nandrin8

Environnement général

Le TTIP : menace pour le consommateur
européen8

Wallonie : 10 % de logements sociaux
dans chaque commune sinon sanctions
financières12

Nature

La grande épurge ou euphorbe des jardins 14

Vie de l'Association

Nous avons écrit16

Balade de printemps.....17

Vie de l'Association

Balade à modave, 31 janvier 2016.....17

Nature

La couleuvre à collier.....18

Une liberté, si durement acquise, grignotée

Une petite mise au point importante. Par notre éditorial, nous visons simplement à apporter des éléments de réflexion à nos lecteurs dans le but de les confronter à leurs convictions, et surtout aux arguments téléguidés des médias, afin, qu'après réflexion et analyse, ils se forment un avis le plus objectif possible.

Notre intention n'est jamais d'endoctriner ! Certains lecteurs s'offusquent des informations qu'ils reçoivent et qui heurtent leurs convictions. Hélas, la pensée unique est cultivée avec opiniâtreté, même par ceux-là mêmes qui, officiellement, la dénoncent. Ainsi, le "politiquement correct" ravage les esprits, minant gravement l'esprit critique.

Dans notre société, la liberté de pensée et plus encore la liberté d'expression se transforment, depuis quelques années seulement, en une peau de chagrin dramatique. À tel point que des chansons ironiques des années soixante, comme celle d'Éric Genty intitulée "À la moutouelle, que la vie est belle" (que chantait à gorge déployée mon voisin italien) seraient de nos jours très certainement qualifiées de racistes, stigmatisantes, de propos nauséabonds. Et ceci n'est qu'un exemple bien "léger".

Le mensonge programmé, le déni scandaleux, la politique de l'autruche, les intérêts financiers et autres, minent notre civilisation occidentale. Il en est de même en ce qui concerne les énergies renouvelables et la panoplie de moyens pour les développer et ainsi, au moins, enrayer le réchauffement climatique dont les effets, déjà à moyens termes, sont qualifiés par une majorité de spécialistes de désastreux pour notre planète et a fortiori pour les générations à venir. Les lobbies des énergies fossiles et nucléaires se déchaînent afin de distiller le doute dans les esprits...

Mais où va-t-on ?



Procès-verbal de l'Assemblée statutaire du lundi 29 février 2016

Présents : tous les membres du Conseil d'administration, sauf Isabelle Guillaume (démissionnaire) ; Marie-Louise et Etienne Gérard, André Jaminon, Henri Etienne.

L'ordre du jour comporte, comme d'habitude, les points suivants :

1. Rapport moral du président
2. Rapport financier du trésorier
3. Projets pour l'année en cours et propositions des membres
4. Renouvellement du Conseil d'administration
5. Verre de l'amitié

1. Le président présente le rapport moral concernant les activités de l'association au cours de l'année 2015.

En bref :

- Restauration de la statue érigée place Botty à la mémoire des victimes des deux Guerres. Ce sujet a nécessité de nombreuses démarches et rencontres avec les autorités communales et les représentants de la section locale des Anciens Combattants (FNAC).
- Élaboration et présentation de la brochure spéciale dédiée au petit patrimoine religieux de nos villages. Nous en sommes à la cinquième version ; celle-ci nécessite encore quelques modifications mineures. Le président présente un exemplaire de cette brochure qui répond maintenant aux souhaits émis lors de l'assemblée statutaire passée. Chacun souligne la qualité de la brochure et exprime sa satisfaction de voir concrétiser un projet initié il y a cinq ans déjà et dont l'objectif est la protection d'un patrimoine communal pour l'avenir. Sa publication est prévue avant l'été.

- Opposition à l'extension du poulailler industriel "Henry" (de 52 000 à 102 000 poulets).
- Participation au nettoyage d'un tronçon du ruisseau du Fond de Houripont à Villers, action initiée par l'échevine Anne de Potter en collaboration avec le "Contrat Rivière Ourthe".
- Participation à l'action "Été Solidaire".
- Nettoyage du métier à cercler.
- Nettoyage de la chapelle du Tombeu (rue de la Halète).
- Nettoyage de la pompe publique (rue du Tombeu).
- Débroussaillage et nettoyage d'un tronçon de la balade du PPNa (Villers 5).
- Participation aux diverses réunions et actions concernant le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) : arrachage de plantes invasives le long du ruisseau du Fond d'Oxhe.
- Vérification du balisage des balades du PPNa.
- Élaboration d'un répertoire général des articles publiés dans notre bulletin depuis la fondation du PPNa (1979). Sa publication aura lieu très prochainement.
- Rédaction et élaboration des bulletins trimestriels de contact avec les membres.
- Les balades saisonnières (cinq cette année).
- Assemblée statutaire annuelle.
- Organisation du BBQ traditionnel. Le président rappelle que l'objectif principal de cette organisation est la rencontre conviviale avec les membres, ce qui explique le prix modeste réclamé aux participants.
- Les séances mensuelles du Conseil d'administration.
- Le courrier.

2. Renouvellement des candidatures au Conseil d'administration.

- Les membres présents actent la démission d'Isabelle Guillaume, secrétaire de l'association.
- Étaient sortants et rééligibles : Claude Delbrouck et André Matriche. Ces candidatures sont reconduites.

Le président regrette qu'aucune autre candidature ne soit présentée. Il s'agit cependant d'une démarche de très grande importance, sinon vitale pour la pérennité de l'association. Il est

impérieux que des membres (plus jeunes) se joignent aux "anciens" pour assurer un avenir au PPNa.

3. Rapport financier.

Notre trésorier, Laurent Hofinger, expose le rapport financier qui présente un compte général positif. Le rapport est admis sans observation particulière.

| RECETTES | | DÉPENSES | |
|--------------------------|---------|----------------|---------|
| Report exercice 2014 | 2846,69 | Bulletin | 237,28 |
| Cotisations | 508,00 | Secrétariat | 20,10 |
| Barbecue 12 juillet 2015 | 153,00 | Frais réunions | 28,48 |
| | | Frais banque | 22,40 |
| Total | 3507,69 | Cotisation iew | 45,00 |
| | | Site Internet | 29,04 |
| | | Divers | 3,59 |
| | | | <hr/> |
| | | Total | 385,89 |
| | | En caisse | 3121,80 |
| | | | <hr/> |
| | | Total | 3507,69 |

4. Divers.

À l'issue de ces trois points régis par les statuts, le président rappelle l'organisation de Madame Blavier, qui aura lieu, en ce qui nous concerne, le 30 avril de 14h00 à 16h00.

5. Le verre traditionnel de l'amitié clôture la soirée.

Environnement général

Tihange, Doel... la série continue !

Le réacteur de Tihange 1 est seulement en fonction depuis quelques jours et, déjà, un nouvel incident qualifié, évidemment, de mineur vient de se produire. En effet, le réacteur de Tihange 1 s'est mis à l'arrêt vendredi 18 décembre au soir à la suite d'un incendie dans la partie "non nucléaire" de la centrale.

Cette information est parue dans le journal "Le Soir". Sans doute ne faut-il pas alarmer la population après la décision de prolonger de dix ans la durée de vie du réacteur de Tihange 2 malgré la découverte de microfissures dans sa cuve de refroidissement. Certes, les responsables politiques se fondent sur l'avis de spécialistes de l'Agence Fédérale de la Sécurité Nucléaire, mais comme nous l'écrivions dans un bulletin précédent, nous ne pouvons qu'espérer qu'ils ne se trompent pas.

Le gouvernement du land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, dont la capitale est Düsseldorf, le plus peuplé d'Allemagne demande, à nouveau, le démantèlement de la centrale nucléaire de Tihange. Aix-la-Chapelle, Cologne, Düsseldorf, trois grandes villes situées directement dans la direction des vents majoritairement de l'ouest. Tout comme la ville de Liège, d'ailleurs, où l'on commence modestement, timidement, à évoquer le problème !

La chancelière allemande doit entamer une discussion avec la Belgique au sujet du démantèlement de la centrale, a déclaré le ministre de l'Environnement du land. Son collègue de l'économie a surenchéri, demandant que Tihange soit débranché "une bonne fois pour toutes".

Et les mêmes inquiétudes agitent nos voisins hollandais au sujet des réacteurs de Doel. Le gouvernement belge a en effet décidé de prolonger de dix ans la durée d'exploitation des réacteurs de Doel 1 et 2. Cela implique que le calendrier de sortie du nucléaire devra être adapté. Le premier réacteur belge devrait fermer en 2022 ; un deuxième en 2023 tandis que les cinq derniers ne le seraient qu'en 2025. Cela impliquerait que notre pays serait privé de la moitié de sa production d'électricité en seulement trois ans. Est-ce concrètement possible ?

Nous terminerons en exprimant notre surprise, c'est un euphémisme, au sujet de la passivité des citoyens belges et, en particulier, des habitants de l'arrondissement de Huy-Waremme (et donc des Nandrinois) qui se trouvent aux premières loges en cas d'accident nucléaire à Tihange. Les pastilles d'iode suffisent-elles ?

Un PCDN à Nandrin

Dès 2013, à l'initiative de l'échevine Anne de Potter, la commune de Nandrin a décidé de soutenir la création d'un PCDN. Que signifient ces lettres ? Plan Communal de Développement de la Nature.

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un programme d'actions dont le but est de protéger, développer ou restaurer la biodiversité sur le territoire communal en conscientisant les habitants afin qu'ils s'impliquent concrètement dans un partenariat avec la commune. En effet, le PCDN bénéficie du soutien et de l'assistance du pouvoir communal.

Le PPNa, conformément à sa raison d'être, est d'office un acteur local. Comme toutes les associations qui œuvrent pour la préservation de la nature et de donc de notre cadre de vie. Aussi tout citoyen qu'il soit naturaliste, défenseur de la ruralité, ornithologue amateur, agriculteur responsable, botaniste, arboriculteur, horticulteur, pêcheur baladeur ou simple amoureux de la nature peut très logiquement agir au sein du PCDN. À Nandrin, en janvier dernier, une quarantaine de citoyens (et de membres d'associations œuvrant sur le territoire communal) ont officialisé leur engagement en signant une charte lors d'une manifestation officielle organisée dans la salle du conseil communal.



Le TTIP : menace pour le consommateur européen

Qu'est-ce que le TTIP ?

"TTIP" est le sigle anglais de "Transatlantic Trade and Investment Partnership", en français : "Partenariat transatlantique de

commerce et d'investissement". On l'évoque aussi sous l'appellation "Traité de libre-échange transatlantique" ou encore sous un autre sigle anglais "TAFTA" = "Transatlantic Free Trade Area", soit en français "Zone de libre-échange transatlantique".

Historique

Dès 1990, les États-Unis et l'Union Européenne contractent un accord de libre-échange. Ils s'engagent à "promouvoir les principes de l'économie de marché, de rejeter le protectionnisme et de renforcer le commerce multilatéral". Quelques années plus tard s'ajoute un accord multilatéral sur les investissements.

Depuis 2013, les E.U. négocient âprement avec l'U.E. afin d'aboutir à un accord dont l'objectif déclaré est de relancer l'économie et donc de favoriser la création d'emplois des deux côtés de l'Atlantique. En d'autres termes, faciliter le commerce et l'investissement réciproques. Participent aux négociations actuelles une centaine de représentants des états de l'Union.

La Commission européenne est dirigée par Mme Malström ; elle remplace le Belge Karel de Gucht.

Par quels moyens ?

- en accroissant davantage le "libre commerce" des biens et des services.
- en supprimant les droits de douane entre les E.U. et l'U.E.
- en harmonisant les réglementations et normes américaines et européennes.

Mais encore ? Que dissimulent ces objectifs, à première vue, défendables ?

Quels sont les avantages avancés par les défenseurs du TTIP ?

Le TTIP

- pourrait faire économiser des milliards d'euros aux... entreprises.

- pourrait permettre de créer des milliers d'emplois.
- permettrait un gain de temps pour les entreprises grâce à la suppression des droits de douane.
- faciliterait l'accès aux marchés publics américains pour les entreprises européennes.
- permettrait à l'U.E. de retirer un bénéfice de 119 milliards d'euros par an.
- procurerait aux E.U. un gain de 95 milliards d'euros par an.
- créerait un marché commun de 820 millions de consommateurs.
- apporterait une baisse légère du prix du textile, des voitures et de certains produits agricoles (mais le prix des médicaments pourrait lourdement augmenter !).
- permettrait la mise en place d'un mécanisme de règlement des différends entre les Entreprises et les États.

Mais qu'en disent les détracteurs et adversaires ?

Le TTIP

- rendrait la régulation des marchés plus compliquée.
- accroîtrait d'une façon énorme et dangereuse le pouvoir des entreprises face aux États.
- risque de délocaliser notre justice européenne à Washington.
- obligerait l'U.E. d'accepter des produits OGM alimentaires de base comme le blé ou le soja.
- favoriserait un dumping économique.
- obligerait l'U.E. à libéraliser un grand nombre de secteurs publics.
- risquerait gravement de fragiliser davantage certains secteurs économiques, tels l'agriculture, le secteur automobile, l'habillement, etc.
- interdirait de favoriser les entreprises nationales au détriment de concurrents étrangers¹ (donc plus de "Made in Belgium, in France, in Germany" ...).
- veut créer des tribunaux d'arbitrage qui pourront imposer des amendes aux États².
- fixerait donc pour très longtemps les relations commerciales et financières entre les deux parties sans possibilité véritable de les amender. Bref, le TTIP transformerait l'Union Européenne en proie facile pour les multinationales.
- entraînerait une diminution des standards environnementaux, alimentaires et sociaux. Cela risquerait d'impacter de nombreux

domaines, notamment

= en alimentation :

- suppression de la labellisation, OGM, des normes de traçabilité... Ainsi, le bœuf aux hormones de croissance, les poulets à la chlorine sont autorisés aux E.U., mais interdits en Europe. Qui s'alignera sur l'autre ? Car la Commission européenne vient d'autoriser le nettoyage des carcasses de porc à l'acide lactique, jusque-là interdit en Europe.

= sur la santé :

- utilisation intensive des hormones de croissance.

= et d'autres domaines : la vie privée, la protection sociale et les droits du travail, l'environnement, la finance, les marchés publics, etc.

Les jugements rendus seront contraignants. Cela implique une perte évidente de souveraineté des états face aux intérêts des grandes entreprises. En effet, les états ne pourraient plus légiférer contre les intérêts des entreprises pour protéger les consommateurs.

À la lumière de ce qui s'est passé au Canada où une compagnie américaine a exigé une compensation de 250 millions de dollars parce que la province du Québec avait décrété un moratoire sur l'extraction du gaz de schiste pour des raisons environnementales, on peut être très inquiet. On peut imaginer que des compagnies américaines fassent condamner des états européens parce qu'ils refusent les OGM, des produits trop contaminés par des insecticides. Et pourquoi pas un recours devant ce tribunal indépendant (!) de la part de la Rifle Association parce que les états européens refusent la vente libre des armes ?

Bref, les dangers semblent bien plus grands que les avantages, sans doute exagérés, que les partisans nous font miroiter.

¹ La France a obtenu l'exclusion du champ de l'accord ancien des services audiovisuels au nom de l'exception culturelle. Cela signifie que les États peuvent donc limiter le libre-échange au niveau culturel et donc protéger et promouvoir leur culture (arts, musique, cinéma, etc.) notamment par l'imposition de quotas de diffusion (par ex. 40 % d'œuvres en français).

² L'arbitrage des éventuels différends entre états et entreprises serait assumé par une juridiction indépendante (sic).

Signalons que les organisations patronales, le PPE (Parti Populaire Européen), le PSE (Parti Socialiste Européen) (avec des réserves), l'Alliance des Libéraux, les Démocrates pour L'Europe et les Conservateurs sont tous favorables au TTIP.

Nous recommandons à nos membres intéressés par le sujet la lecture de l'article de "La Toupie" publié sur internet.

D'après le journal "Le Soir" du vendredi 4 mars 2016 et "Bientôt l'Europe vendue aux multinationales", La Toupie / http://www.toupie.org/Textes/Stop_tafta.htm



Wallonie : 10 % de logements sociaux dans chaque commune sinon sanctions financières

Dans sa déclaration de politique régionale, le gouvernement wallon, lors de son installation, a fixé à 6 000 l'objectif de nouveaux logements sociaux à atteindre d'ici 2020. Cela implique la création de 10 % minimum de tels logements dans chaque commune wallonne.

Las, seules 40 communes sur 262 atteignent actuellement ce quota imposé par la Région Wallonne. Ce déficit quasi général est dû dans de nombreux cas à la mauvaise volonté des pouvoirs communaux pour des raisons idéologiques, sociales, mais aussi par suite de l'indigence du patrimoine foncier public. En d'autres termes, pour pouvoir atteindre l'objectif imposé, il faudrait d'abord que les communes achètent, soit des logements, soit les terrains nécessaires. On comprend dès lors mieux les réticences de certains mandataires locaux lorsque l'on consulte les prix du m² de terrain à bâtir.

Qu'à cela ne tienne ! Le gouvernement régional précédent avait déjà instauré des sanctions financières à appliquer aux communes en résistance. À savoir 10 000 € multipliés par le nombre minimum de logements à créer. Ces sanctions ne furent pas appliquées. Certaines communes préférèrent même prendre le risque de payer l'amende en l'inscrivant, à l'avance, dans leur budget. Le nouveau ministre du logement, Paul Furlan, compte soumettre au parlement régional un nouveau décret plus coercitif en juin 2016.

Conscient que la bonne volonté des communes ne sera pas suffisante pour accroître le parc des logements sociaux, il entend faire payer les communes réfractaires et éviter qu'elles puissent choisir la sanction financière plutôt que la création de logements. Les sanctions, qui devraient être suffisamment "convaincantes" s'appliqueraient donc aux communes comptant moins de 10 % de logements sociaux sur leur territoire.

À côté du manque de terrains publics disponibles, certains mandataires invoquent, avec pertinence, la carence des moyens de transport publics dans les zones rurales. En effet, essayer d'attirer des habitants aux revenus modestes dans des villages non desservis par des moyens de transport publics suffisants est illusoire, sinon problématique.

Toujours est-il que cette imposition linéaire de 10 % se révèle à la réflexion fort irréaliste et démocratiquement peu acceptable. Surtout, lorsque l'on apprend que l'objectif en Région bruxelloise est fixé à 15 %, mais sans sanction à la clé pour les communes peu volontaristes. Et encore plus lorsque l'on lit la déclaration de Hicham Imane, député PS et président de la plus grande société de logements publics de Wallonie, à savoir "Mettons à ces communes des amendes indécentes pour les obliger à participer à l'équilibre socio-économique".

En fait, tous les trois ans, les communes sont tenues de transmettre à la Région wallonne leur "plan d'ancrage" (sic) présentant leurs réalisations et leurs prévisions afin de ne pas être sanctionnées. À Nandrin, le parc de logements publics s'élève actuellement à 0,2 %, constitué par un logement de transit dans la maison située en face du bureau de poste et deux logements sociaux place Ovide Musin.

Jusqu'à présent, Nandrin a transmis quatre plans d'ancrage totalisant, à terme, vingt-six logements publics. Ceux-ci seraient situés dans la maison actuellement en rénovation, place Baudoin à Villers, dans l'ancienne gendarmerie et Tige des Saules. Comme nous l'avons écrit plus haut, chaque commune doit tendre vers les 10 % de logements publics ; le taux minimal à atteindre à Nandrin serait de 5 %.

N.B. Le terme "logement public" recouvre plusieurs espèces de logement, à savoir : logement de transit, d'urgence et d'insertion sociale.

En partie d'après un article paru dans "Le Vif-L'Express" de novembre 2015. ■

Nature

La grande épurge ou euphorbe des jardins

Nom commun : épurge ou euphorbe épurge.

Nom latin : *euphorbia lathyris* d'après le nom d'un médecin-physicien grec "Euphorbos".

Nom populaire : plante à rat et/ou plante à taupe.

Cette plante bisannuelle fait partie de la famille des euphorbiacées.

Étymologie

Le nom épurge est issu de l'ancien français "espurgier" = expurger, nettoyer en référence aux propriétés purgatives des graines. La grande épurge était en effet l'un des purgatifs les plus communs de la pharmacopée ancienne. On employait ses racines, ses feuilles et surtout ses graines.

Habitat

Originnaire de l'Europe et de l'Asie, elle s'est répandue un peu partout. Elle pousse dans les friches, terrains vagues et dans les jardins. C'est une plante peu exigeante qui peut devenir invasive.

Aspect

Elle se présente sous forme d'une tige dressée, droite, creuse se ramifiant seulement vers son sommet quand elle atteint sa taille de 30 cm à parfois plus d'un mètre de hauteur. Sa tige est rougeâtre dans sa partie inférieure et verdâtre dans la partie supérieure. Elle contient une sève blanche et collante comme du latex. Celle-ci est particulièrement irritante surtout pour les yeux. Elle provoque une conjonctivite douloureuse. Attention ! Il est recommandé de mettre des gants si on désire les déraciner !

Ses feuilles sont vert bleuté, sessiles, entières, allongées et pointues, possédant une seule nervure centrale blanchâtre courant du pétiole à la pointe. Elles ont 15 mm de largeur et peuvent atteindre 20 cm de longueur.

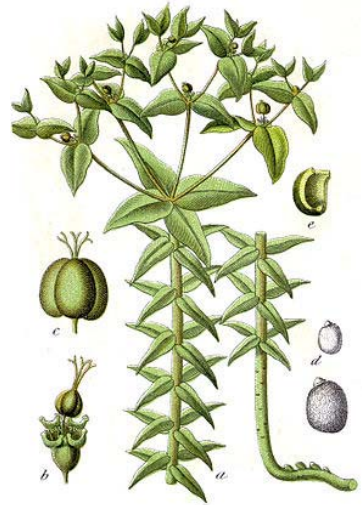
Elles sont disposées par paires en croix, opposées et effilées. Elles sont persistantes et résistent à de fortes gelées.

Fleurs

La floraison a lieu, après ramification, de mai à juillet, produisant une grande ombelle sphérique qui porte de nombreuses petites inflorescences jaunes ou verdâtres.

Fruits

Les fruits se présentent sous forme de capsules de la taille d'une grosse câpre. Ils sont formés de trois parties arrondies et lisses. Les graines globuleuses sont brunes et rugueuses. Le fruit explose en séchant, produisant un petit bruit sec caractéristique projetant les graines alentour.



Cette euphorbe est utilisée comme plante ornementale ou utilitaire. En effet, elle serait réputée pour éloigner les taupes et

les rongeurs (rats, campagnols...). Ces animaux détesteraient l'odeur qu'elle dégage et craindraient les effets irritants de sa sève.



Nous avons écrit...

Le 26 janvier 2016, à Monsieur Michel Lemmens, Bourgmestre.

Monsieur le Bourgmestre,

Le Conseil d'administration de notre association a pris connaissance avec beaucoup de plaisir de la décision du collège échevinal de nous octroyer un subside de fonctionnement qui nous permettra de faire éditer un livret dont l'objet est le petit patrimoine religieux de la commune.

Ce projet a été lancé il y a cinq ans déjà ! Nous venons d'apprendre que les journées du patrimoine seront dédiées, précisément, au petit patrimoine religieux.

Ainsi que nous le mentionnons dans le livret projeté, en réalisant ce vaste recensement, nous souhaitons non seulement protéger des traces concrètes de notre patrimoine pour les générations futures, mais aussi contribuer à conscientiser chacun à la nécessité de leur entretien.

Nous tenons aussi à exprimer notre satisfaction de constater que le collège échevinal, par sa décision, démontre l'intérêt qu'il porte à la préservation de notre patrimoine local.

En vous remerciant, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les membres du collège échevinal, d'agréer nos meilleures salutations.

Pour le Conseil d'administration du PPNa,
André Matriche

Le 25 janvier 2016, à Monsieur Daniel Pollain, Président du Comité Culturel.

Monsieur le Président du Comité Culturel,

Nous lisons avec plaisir que le Collège communal a décidé de recréer un Comité Culturel dans notre commune.

Étant donné que notre association, le PPNa, a organisé, organise et

organisera sans doute encore dans le futur des manifestations, le Conseil d'administration s'est déclaré favorable pour "poser sa candidature" à la participation au Comité culturel.

Cette démarche nous paraît d'autant plus naturelle que le PPNa a, tout au long de son existence, toujours veillé à promouvoir la culture locale.

Nous vous prions, Monsieur le Président, d'agréer nos salutations distinguées.

Pour le Conseil d'administration du PPNa,
André Matriche

Balade de printemps

Quand :

le **dimanche 15 mai 2016** à 14 h.

Lieu : Ham.

Longueur : environ 8 km.

Rendez-vous : à 14 h, place Ovide Musin à Nandrin, en face de la pharmacie "Lion".

Départ en voiture vers Ham.

Public cible : ouvert à tous.

PS : en cas de fortes pluies, la balade sera reportée à une date ultérieure



Vie de l'Association

Balade à modave, dimanche 31 janvier 2016

C'est, à nouveau, notre ami Régis Hubin qui a guidé une dizaine de membres du PPNa et sympathisants au cours de notre traditionnelle "balade de l'hiver". Celle-ci eut lieu, comme à l'automne, sur le territoire de Modave. L'itinéraire proposé par notre ami était toutefois différent.

Préparé minutieusement par notre guide, il fut, cette fois encore, unanimement apprécié. Au cours de la balade, les participants purent constater que le ruisseau "La Bonne" justifiait bien son appellation de torrent. Alors qu'en été, son lit est à sec, il charriait ce jour-là des eaux tumultueuses.

Le temps plutôt maussade n'entama cependant pas l'enthousiasme des baladeurs qui terminèrent l'après-midi devant un verre convivial dans le bistrot sympathique appelé "Le Baratin". ■

Nature

La couleuvre à collier

Au cours de fouilles archéologiques, sur les hauteurs du Thier d'Olné à Ombret, auxquelles notre ami André Jaminon participe, les chercheurs ont découvert une couleuvre à collier. Celle-ci s'était réfugiée sous les bâches recouvrant les vestiges de fondations mérovingiennes.

Son nom latin est *Natrix natrix*.

C'est une espèce de serpents inoffensifs vivant dans la plupart des régions en Europe et c'est en tout cas le plus grand des serpents de la faune wallonne. Elle est protégée en Belgique par le décret Natura 2000 du 6 décembre 2001 et en Europe par la convention de Berne.

Aspect

Elle est souvent de couleur grise, mais dans certains biotopes, elle présente aussi une robe noire et parfois brun olive et même verdâtre. La partie ventrale est blanchâtre ou grise, avec un damier de taches noires et des petits traits verticaux noirâtres. On la reconnaît aisément au motif plus clair qu'elle porte sur la nuque : deux croissants latéraux jaunes, parfois blancs, exceptionnellement orange. Ils sont bordés vers l'arrière par deux taches noires et se rejoignent généralement pour former un collier clair, d'où le nom de cette espèce de couleuvre. Ce collier est très marqué chez les jeunes sujets, il s'estompe avec l'âge, jusqu'à parfois disparaître complètement.

Sa tête est triangulaire et contrairement aux vipères, ses pupilles sont rondes. Son corps, comme tous les reptiles de cette espèce, est couvert d'écailles caractéristiques. Comme les autres serpents, la couleuvre mue plusieurs fois par an.

Taille

Sa taille varie de 65 cm à 120 cm, mais certains spécimens atteignant une taille de 150 à 170 cm de long ont été observés en Wallonie. Les femelles sont plus grandes que les mâles.

Habitat et nourriture

Son habitat est très varié dans toutes les régions de Wallonie ; on la trouve principalement dans le sillon Sambre-et-Meuse et au sud de celui-ci. Elle affectionne particulièrement la proximité de cours d'eau, de marais, étangs, de prairies humides où elle trouve les amphibiens (grenouilles, crapauds, tritons) ou poissons dont elle se nourrit principalement.

Les sujets adultes peuvent quitter ce biotope pour vivre complètement à l'écart de points d'eau d'autant plus qu'elle peut aussi se nourrir de petits mammifères. Elle habite alors dans les anciennes carrières, les affleurements rocheux, les lisières forestières, fourrés, talus, murets en pierre et... les ruines.

Elle chasse le jour, sur terre comme dans l'eau. Ses proies sont avalées vivantes.

Comportement

Elle est très vive, elle se déplace rapidement, aussi bien sur la terre que dans l'eau. Elle nage avec la tête hors de l'eau, mais peut rester immergée une quinzaine de minutes.

Comme la plupart des reptiles, elle aime prendre des bains de soleil, par exemple sur des pierres plates, des tôles et sans doute aussi... sous des bâches. C'est une espèce très craintive. Si elle se sent vraiment menacée, elle pourra soit se mettre à siffler pour faire fuir l'agresseur, soit éjecter un liquide anal nauséabond ou encore feindre d'être morte. Elle est ovipare et a une espérance de vie d'environ 25 à 28 ans. Elle s'accouple une fois au printemps, fin avril et dans



le courant du mois de mai. Elle pond de 10 à 30 œufs qui éclore après plus ou moins deux mois. Les petits couleuvreaux mesurent alors une quinzaine de centimètres et ils sont très vulnérables. Elle passe l'hiver dans des galeries, des anfractuosités ou abris naturels de la fin du mois d'octobre au début du mois de mars. Souvent,

plusieurs couleuvres, jeunes et âgées, hibernent ensemble.

Situation actuelle

On constate une importante diminution de la densité de population de couleuvres à collier. L'ampleur de cette diminution est telle qu'il faut craindre qu'elle soit en voie de disparition dans quelques années. Cette espèce de couleuvre est éteinte en Flandre. La régression du nombre de couleuvres à collier est due à différentes raisons. Citons d'abord l'aménagement du territoire qui perturbe gravement son habitat et en particulier ses déplacements : suppression des zones humides, lotissements, circulation automobile. En effet, de nombreuses couleuvres subissent le même sort que les hérissons, elles sont écrasées lorsqu'elles traversent la chaussée pour rejoindre soit leur lieu de ponte, soit de chasse, etc. Il faut aussi mentionner la disparition des tas de foin, des sites bien ensoleillés par suite de reboisement, la disparition des ruines...

Enfin, une autre raison est la bêtise humaine ou plutôt son ignorance. La couleuvre est malheureusement toujours victime de la peur de l'homme pour les serpents en général.

Pour plus de renseignements, nous conseillons la lecture de l'excellent article d'Eric Graitson. <http://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/34835/1/621-Couleuvre.pdf>

